

29 jan 2015 -15:51

Appartient à Conseil des ministres du 30 janvier 2015

Amendements à la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment aux amendements* à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**.

Les amendements visent à modifier les articles 25 et 26 de la convention dans le but de permettre aux États membres des Nations Unies, situés en dehors de la région UNECE, de devenir partie à la convention.

* adoptés à Madrid, le 28 novembre 2003

** adoptée à Helsinki le 17 mars 1992

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>